



Edito école du 17 juin 2020

Chers Parents,

Les dernières annonces ont apporté de nouvelles surprises pour cette fin d'année scolaire. Une annonce tardive de retour à l'école pour le 22 juin 2020. Le protocole sanitaire allégé s'est fait attendre jusqu'à ce mercredi et nous avons essayé de l'appréhender au mieux.

La première conclusion est que celui-ci permet à tous les élèves de maternelle de pouvoir venir à l'école mais il n'y aura aucune distanciation au sein de chacune des classes. Les classes seront isolées les unes des autres.

Concernant les élèves de classes élémentaires, le protocole est encore trop restrictif pour pouvoir accueillir la totalité des effectifs ce lundi 22 juin. Cependant chacune des classes passera de 15 élèves possible à 18/20 élèves.

Les entrées des écoles se feront en échelonnées et sur plusieurs entrées. Un plan, sur le site de la Mairie sera disponible en fin de semaine. Le plan actuel sera complété et continuera d'inclure le temps scolaire et périscolaire.

Les services périscolaires étant aussi limités en terme de place, leur accès ne sera potentiellement assuré que pour les enfants dont les deux parents travaillent sur le site de leur entreprise. Si les demandes sont supérieures aux capacités d'accueil, la Mairie pourrait se retrouver obligée de refuser des demandes afin de ne pas mettre en péril la santé des enfants.

Malgré les efforts de chacun, les capacités d'accueil ne seront que de +25% sur le temps scolaire et de 45% sur le temps périscolaire par rapport aux effectifs actuels.

D'ici jeudi soir, nous vous demandons de:

confirmer auprès de l'enseignant de votre enfant sa présence à partir de lundi 22 juin ou de signaler son absence justifiée selon les conditions habituelles

Inscrire votre enfant aux services périscolaires jusqu'au 3 juillet (cantine et garderie)

Nous vous remercions d'avance et espérons qu'une solution adaptée soit possible pour chacun.

Mme LEBON,

Mme PREVOST

M. SAINTE-BEUVE

Directrice de l'Ecole Maternelle
Scolaires

Directrice de l'Ecole Elémentaire

Maire-Adjoint Délégué aux Affaires

Documents

[protocole_sanitaire_22-06-2020.pdf](#)